

Le calendrier religieux

Sous l'Ancien Régime, le calendrier religieux est primordial; n'oublions pas que le catholicisme est la religion officielle de l'Etat royal. Ce calendrier a des fondements scientifiques naturels : Noël et la Saint-Jean (Baptiste) sont placées aux solstices; Pâques est proche de l'équinoxe de printemps. Grâce au calendrier religieux, la population dispose de nombreux jours de repos : tous les dimanches et tous les jours chômés obligatoirement, soit entre un tiers et un quart de l'année selon les lieux.

Le calendrier religieux varie selon les diocèses et les paroisses pour les jours chômés particuliers (de moins en moins nombreux sous l'Ancien Régime), mais il comprend le plus souvent les jours suivants :

L'Avent; l'année religieuse commence le 1er dimanche de l'Avent, le 4e dimanche avant Noël; c'est une période de pénitence : jeûne, abstinence, pas de mariages. Les dates importantes de cette période sont : 1er décembre St Eloi, 6 décembre St Nicolas, 25 décembre Noël, 26 décembre St Etienne, 27 décembre St Jean d'hiver, 28 décembre les Saints Innocents, 1er janvier Circoncision, 6 janvier Epiphanie.

Entre l'Avent et le Carême, s'étend une période de " récupération ", le carnaval, toléré par l'Eglise. Les dates importantes : 20 janvier St Sébastien, 2 février Purification de la Vierge, Chandeleur, 3 février St Blaise 5 février Ste Agathe.

Le Carême est une période de pénitence : 40 jours avant Pâques, donc entre le 5 février (au plus tôt) et le 25 avril (au plus tard), avec jeûne, abstinence, pas de mariage, aumônes, mortifications, etc. Les dates importantes sont :

Mercredi des cendres (lendemain du mardi gras); c'est le premier jour du Carême. Rameaux ou Pâques fleuries dimanche avant Pâques. Jeudi saint (arrêt des cloches) : 3 jours avant Pâques; fin du Carême. Vendredi Saint (les interdits domestiques) : deux jours avant Pâques. Samedi Saint : veille de Pâques.

Pâques : la plus grande fête liturgique de l'année. 25 avril : St Marc : processions. Les Rogations sont les trois jours qui précèdent l'Ascension (= 40 jours après Pâques) : processions, bénédiction des champs. Avec les Rogations commencent toutes les " fêtes mobiles " (dates fixées en fonction de celle de Pâques) :

Ascension : 40 jours après Pâques, c'est donc toujours un jeudi puisque

Pâques est toujours un dimanche.

Pentecôte : 50 jours après Pâques, donc un dimanche

Trinité : 57 jours après Pâques. C'est le premier dimanche après la Pentecôte.

Fête-Dieu : le jeudi qui suit la Trinité.

Pour cette période de festivités religieuses, qui s'étend depuis la fin du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de juin (selon les années) il faut encore citer quelques dates fixes : 1er mai Sts Jacques et Philippe, 24 juin St Jean (Baptiste), 25 juin St Eloi, 29 juin Sts Pierre et Paul.

L'été est pauvre en fêtes religieuses, en partie à cause des grands travaux agraires. Notons toutefois : 22 juillet Ste Madeleine, 25 juillet St Jacques, 26 juillet Ste Anne, 10 août St Laurent, 15 août l'Assomption, 16 août St Roch, 25 août St Louis, 8 septembre Nativité de la Vierge, 29 septembre St Michel.

La fin de l'année religieuse est en novembre : 1er novembre Toussaint, 2 novembre les Trépassés, 11 novembre St Martin, 25 novembre Ste Catherine, 30 novembre St Eloi.

A cela, il faut ajouter les 52 dimanches obligatoirement chômés et les fêtes patronales locales : patron du diocèse, saint locaux, patrons des corps de métiers, des confréries, etc..

Saints du jour et dates-échéances

Le paiement des redevances seigneuriales, des impositions royales, des loyers ou encore des dettes, se fait souvent à des dates fixes appelées " dates-échéances ". Elles sont ainsi mentionnées dans les documents : 'Jehanne Castel, Vve de Jacques Bille pour 7 c. de labour, à St Rémy, 1 rasière de froment; au Noël, 1 chapon".

Dans de nombreux documents des XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles, la date est simplement indiquée par le nom du saint fêté ce jour-là. Le tableau qui suit donne la correspondance pour les principaux saints et saintes : Agnès 20 avril, Jean Chrisostome 27 janvier, André 30 novembre, Jean (l'évangéliste) 27 décembre date échéance importante, Joseph 19 mars, Anne 26 juillet, Laurent 10 août, Augustin 28 août, Louis (roi) 25 août, Barbe 4 décembre, Luc 18 octobre, Barnabé 11 juin, Madeleine (Marie Madeleine) 22 juillet, Barthélémy 24 août, Benoît 21 mars, Marc 25 avril, Bernard 20 août, Mar-

tin 11 novembre, Blaise 3 février, date-échéance importante, Bonaventure 14 juillet, Matthias 24 février, Bruno 6 octobre, sinon le 25 en année bissextile, Catherine 13 février, Matthieu 21 septembre et 25 novembre, Maurice 22 septembre, Cécile 22 novembre, Médard 8 juin, Claude 6 juin, Michel 29 septembre, Clément 19 décembre, Nicaise 14 décembre, Denis 8 avril et 9 octobre, Nicolas 6 décembre, Dominique 4 août, Paul 29 juin, Eloi (d'été) 25 juin, Philippe 1er mai, Eloi d'hiver 1er décembre, Pierre 29 juin, Etienne 28 novembre, Rémy 1er octobre et 26 décembre date-échéance importante, Georges 23 avril, Roch 16 août, Honoré 16 mai, Simon-Jude 28 octobre, Hubert 3 novembre, Thomas 21 décembre, Jacques 1er mai et 25 juillet, Vernier 18 avril, Jeanne 24 mai, Vincent d'hiver 22 janvier, Jean 23 février, Vincent d'été 19 juillet, Jean (Baptiste) 24 juin, Yves 19 mai.

D'autres expressions sont encore à connaître :

- Chaire St Pierre : 18 janvier, St Pierre es liens (ou aux liens) : 1er août. Belle saison : entre la croix de mai (13 mai, fête de l'invocation de la Ste Croix) et la croix de septembre (14 septembre, fête de l'exaltation de la Ste Croix). Quatre temps : les 4 mercredis qui suivent respectivement les Cendres, la Pentecôte, le 14 septembre et le 13 décembre.

Précisons cependant que certaines dates varient d'un diocèse à l'autre. Les dates-échéances sont souvent restées en usage bien après la Révolution et jusqu'à nos jours. Elles sont mentionnées dans les recueils d'usages locaux établis et publiés au cours du XIXe siècle.

